conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

Date de révision: 02.08.2024 Code du produit: 766029 Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Lubrifiant et additif.

Uniquement pour usages industriels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH

Gebäude 4609

Rue: Am Haupttor Lieu: D-06237 Leuna

Téléphone: +49 (0) 3461 845-0 Téléfax: +49 (0) 3461 845-555

E-mail: info@addinol.de
Interlocuteur: Service technique
Internet: www.addinol.de

Service responsable: Service technique d'ADDINOL

Fournisseur

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH

Gebäude 4609

Rue: Am Haupttor Lieu: D-06237 Leuna

Téléphone: +49 (0) 3461 845-206 Téléfax: +49 (0) 3461 845-555

E-mail: info@addinol.de

Interlocuteur: Anwendungstechnik A. Flach

Internet: www.addinol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin +49 (0) 30 30686700

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Pictogrammes:



Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

Date de révision: 02.08.2024 Code du produit: 766029 Page 2 de 14

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

Conseils supplémentaires

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Ne pas laisser le produit épandu s'infiltrer dans le sol.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de composants de base synthétiques et d'additifs.

Composants pertinents

Nº CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)			
9003-29-6	Polybutenes			2,5 - < 5 %	
	500-004-7				
	Asp. Tox. 1; H304				
68411-46-1	alkylated diphenylamine		1 - < 2,5 %		
	270-128-1		01-2119491299-23		
	Repr. 2; H361f				
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated			1 - < 2,5 %	
	273-066-3		01-2119535109-41		
	Repr. 2, STOT RE 2, Aquatic Chro	nic 1; H361fd H373 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de conc	entrations spécifiques, facteurs M et ETA	
9003-29-6	500-004-7	Polybutenes	2,5 - < 5 %
	par inhalation: DL50 = > 10000	CL50 = 4820 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: 0 mg/kg	
68411-46-1	270-128-1	alkylated diphenylamine	1 - < 2,5 %
	dermique: DL5	0 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
68937-41-7	273-066-3	Triaryl phosphate isopropylated	1 - < 2,5 %
	dermique: DL5	0 = > 10000 mg/kg Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

Information supplémentaire

DMSO-Extract < 3 %; IP 346. Système de classification : la classification corresponds aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

Date de révision: 02.08.2024 Code du produit: 766029 Page 3 de 14

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de soufre. Oxydes d'azote (NOx). Phosphore oxydes, suie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

Date de révision: 02.08.2024 Code du produit: 766029 Page 4 de 14

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Section 12: Informations écologiques Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Eviter la formation de brouillard d'huile. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Comburant

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. Gel. forte chaleur.

Température de stockage recommandée: 5 - 40°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
68937-41-7	Phosphate de triphényle isopropylé (inhalable)	-	3,5		VME 8 h	SSC	
		-	7		VLE courte durée		

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

Date de révision: 02.08.2024 Code du produit: 766029 Page 5 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
68411-46-1	alkylated diphenylamine			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	0,6 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,08 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,14 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated			
Consommateu	r DNEL, aigu	par voie orale	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	0,145 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	systémique	700 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	aigu	dermique	systémique	2000 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	aigu	dermique	local	16 mg/cm ²
Consommateu	r DNEL, aigu	par inhalation	systémique	350 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,0298 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, aigu	dermique	systémique	100 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, aigu	dermique	local	8 mg/cm ²
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,00835 mg/kg p.c./jour

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

Date de révision: 02.08.2024 Code du produit: 766029 Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance	
Milieu environ	nemental	Valeur
68411-46-1	alkylated diphenylamine	
Eau douce		0,034 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,51 mg/l
Eau de mer		0,003 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	0,446 mg/kg
Sédiment mar	in	0,045 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol		1,76 mg/kg
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated	
Eau douce		0 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,015 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	0,185 mg/kg
Sédiment mar	rin	0,018 mg/kg
Intoxication se	econdaire	1,85 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol		2,5 mg/kg

Conseils supplémentaires

Recommended limit value for oil mist

TWA: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN: EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Epaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Epaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

Date de révision: 02.08.2024 Code du produit: 766029 Page 7 de 14

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre contre les gaz et vapeurs organiques de type A - point d'ébullition> 65 ° C: A1: <1000 ppm; A2: <5000 ppm; A3: <10 000 ppm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide Couleur: jaune

Odeur: caractéristique Seuil olfactif: non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:
Limite inférieure d'explosivité:
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:
Aucune donnée disponible

Point d'éclair: >280 °C DIN EN ISO 2592

Température d'auto-inflammation:

Température de décomposition:

pH-Valeur:

non déterminé
Aucune donnée disponible
non applicable

Viscosité cinématique: 265 mm²/s ASTM D 7042

(à 40 °C)

Hydrosolubilité: pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité (à 15 °C): 0,972 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement: -33 °C ASTM D 7346

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

Date de révision: 02.08.2024 Code du produit: 766029 Page 8 de 14

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Comburant, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de soufre. Oxydes d'azote (NOx). Phosphore oxydes. suie. Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Mélange non-testé.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
9003-29-6	Polybutenes							
	orale	DL50 mg/kg	> 10000	Rat	Study report (1986)	OECD Guideline 401		
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1996)	OECD Guideline 402		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	4820 mg/l	Rat				
68411-46-1	alkylated diphenylamine							
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401		
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 402		
68937-41-7	Triaryl phosphate isoprop	ylated						
	cutanée	DL50 mg/kg	> 10000	Lapin	Study report (1976)	other: 16 CFR 1500. 40		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

Date de révision: 02.08.2024 Code du produit: 766029 Page 9 de 14

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Mélange non-testé.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

Date de révision: 02.08.2024 Code du produit: 766029 Page 10 de 14

Nº CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
9003-29-6	Polybutenes							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 1,55	96 h	Cyprinus carpio	Other company data (2002)	OECD Guideline 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 19,2	72 h	Desmodesmus subspicatus	Other company data (2009)	OECD Guideline 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 3,1	48 h	Daphnia magna	Study report (2000)	OECD Guideline 202	
68411-46-1	alkylated diphenylamine							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	Study report (1988)	OECD Guideline 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2006)	OECD Guideline 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	51 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2004)	OECD Guideline 202	
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10,8	96 h	Pimephales promelas	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 2,5	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACh Registration Dossier	EU Method C.3	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 202	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,0031	33 d	Pimephales promelas	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 210	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,0415	21 d	Daphnia magna	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 211	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 1000	3 h	activated sludge, domestic	REACh Registration Dossier	OECD Guideline 209	

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
9003-29-6	Polybutenes	7,6 - 7,8
68411-46-1	alkylated diphenylamine	6,66
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated	85000 - 150000

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
9003-29-6	Polybutenes	314 - 1882		USEPA (2008)
68411-46-1	alkylated diphenylamine	411	Cyprinus carpio	Study report (2000)
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated	225	Lepomis macrochirus	REACh Registration D

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

Date de révision: 02.08.2024 Code du produit: 766029 Page 11 de 14

12.4. Mobilité dans le sol

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

130206

Huiles et combustibles liquides usagés (sauf les huiles alimentaires et les huiles usagées figurant aux chapitres 05, 12 ou 19); Huiles de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; Huiles de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro -

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Transport maritime (IMDG)

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	ADDINOL Cliptec XHS 150 HT	
Date de révision: 02.08.2024	Code du produit: 766029	Page 12 de 14

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Législation nationale

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,8,9,15,16.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

Date de révision: 02.08.2024 Code du produit: 766029 Page 13 de 14

Abréviations et acronymes

Asp. Tox: Danger par aspiration Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route; ADN -Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

•	,
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ADDINOL Cliptec XHS 150 HT

Date de révision: 02.08.2024 Code du produit: 766029 Page 14 de 14

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)